
Adresse des officiers, sous-officiers et gendarmes des deux brigades de Nevers (Nièvre), lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers, sous-officiers et gendarmes des deux brigades de Nevers (Nièvre), lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 295-296;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15546_t1_0295_0000_6

Fichier pdf généré le 14/01/2020

déffendre la Liberté que pour nous asservir sous les fers du despotisme, ils osoient dans leurs projets insensés méditer l'anéantissement de la Convention nationale, et arracher au peuple français ses déffenseurs et son appui.

Qu'ils périssent ces scélérats hypocrites et que leurs noms soient effacés des annales de la révolution, ou plutôt que leur exemple fasse connoître aux tirans coalisés que des républicains préfèrent la mort à la perte de leurs droits et de leur liberté.

Et vous augustes Représentans, vous qui n'avez pas redouté les poignards des Catilina, vous qui avez arraché le masque qui couvroit leurs complots liberticides; jouissés de votre triomphe et de votre gloire. C'est à votre courage, c'est à votre patriotisme, c'est à votre inébranlable fermeté que la République doit son salut.

Tous les bons citoyens s'empresent de vous féliciter. Le département du Var toujours fidelle à la seule représentation nationale, auroit désiré comme le département de Paris se rallier autour de ses membres, les déffendre des attentats qui les menaçoient et former de leurs corps un rempart invincible, contre les traits envenimés des conspirateurs.

Tel est le vœu du département, tels sont ceux de tous les citoyens qui l'habitent, il n'en est aucun qui ne soit pénétré d'indignation qui ne frémissent d'horreur et qui ne soit prêt à déffendre ses droits et sa liberté.

Les hommes qui vous parlent ce langage ont eu le courage de résister à l'oppression dans les moments où le parti tyrannique osa attaquer de front, dans ces contrées l'unité et l'indivisibilité; ils ont sçu alors braver les outrages et les proscriptions qui les menaçoient pour n'obéir qu'à la voix des représentans du peuple; ce sont aujourd'hui ces mêmes hommes éprouvés par leur fidélité qui s'empresent de vous dire.

Recevés, Citoyens, Représentans les sermens solennels que nous faisons tous, de ne jamais cesser d'être unis à la Convention nationale, d'exécuter ses loix, d'être inviolablement attachés à notre poste et le déffendre jusqu'à la mort.

FAUCHIEY, *président*, CHABERT, *secrétaire et 4 autres signatures*.

c

[*Le Directoire et l'agent national près le district d'Ustaritz, séant à Bayonne, à la Convention nationale, le 20 thermidor an II*] (41)

Citoyens Représentans du Peuple

Vous avez encore une fois sauvé la patrie: votre énergie a déjoué les complots liberticides, des mandataires infidèles du peuple, de ces hypocrites contre-révolutionnaires, qui n'ont acquis de la célébrité, que pour anéantir la République, et rétablir la tyrannie.

Forts de la grande réputation qu'ils s'étoient faite, Robespierre, Couthon, et Saint-Just, d'ac-

cord avec l'étranger, opéroient la contre-révolution. Lorsque partout les armes républicaines étoient triomphantes, et que les esclaves des despotes coalisés, mordoient la poussière: le glaive de la Justice a frapé ces traitres; grâces vous soient rendues.

Continués vos sublimes travaux, foudroyés l'aristocratie, sous quelque forme qu'elle se présente et ne quittés le poste, ou la confiance du peuple vous a placés, qu'après avoir assuré son bonheur, consolidé la République, et fait disparaître tous ses ennemis, du sol de la Liberté.

Vive la République, vive la Convention nationale, périssent tous les ennemis de l'Egalité.

DAGUERRSAR (*agent national*) et quatre autres signatures.

d

[*La garde nationale de Privas à la Convention nationale, le 30 thermidor an II*] (42)

Législateurs,

La Patrie est sauvée, grâces en soient rendues à la Convention qui a scu par sa mâle énergie et sa prévoyante sagesse déjouer les complots liberticides qui tendoient à anéantir la République. Dans ce sanctuaire où se dictent les loix faites pour le bonheur d'un peuple libre, des nouveaux Auguste, Antoine et Lépide s'étoient élevés, mais à l'instant ils ont été anéantis. Pères de la patrie fixés vos regards sur la République elle est debout toute entière et restera dans cette attitude tant que les ambitieux qui vouloient l'asservir respireront.

Recevez, Législateurs, l'hommage de la reconnaissance de la garde nationale de Privas, elle a toujours chéri la Liberté, mais come vous, celle fondée sur la vertu et la justice, aussi en levant la massue d'Hercule venés vous de l'affermir pour jamais. Continués Pères de la Patrie vos immortels travaux, la garde nationale de cette commune jure de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le maintien de la République une et indivisible et de rester toujours inviolablement attachée à la Convention.

Les commandant et officiers de la garde nationale de Privas DAMASTARY (*commandant*) et 10 autres signatures.

e

[*Les officiers, sous-officiers et gendarmes composant les deux brigades de la cité de Nevers à la Convention nationale, le 21 thermidor an II*] (43)

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort

Citoyens Représentans,

Les événemens du neuf viennent de mettre le comble à votre gloire en assurant le triomphe de la Liberté. Dans cette nuit exécrable, nuit de

(42) C 320, pl. 1 316, p. 16 et 17.

(43) C 320, pl. 1 316, p. 15.

(41) C 319, pl. 1 305, p. 34.

crimes et de forfaits, vous avés attendu vous avés défié les poignards des assassins; vous avés dit: mourons, et votre courageuse vertu a déconcerté tous les projets du crime; vous avés été debout, tous les conspirateurs sont rentrés dans le néant.

Courage Législateurs, restés à votre poste. Tous nos bras, tout notre sang est à vous. Vive la Liberté! Vive la République! vive la Convention nationale! guerre à mort aux tyrans!

JACOT (*capitaine*) et huit autres signatures.

21

Les canonniers de Paris, sections de Bonne-Nouvelle, de l'Unité, du Mont-Blanc et des Piques, écrivent du port de la Montagne, qu'ils ont frémi d'horreur en apprenant la nouvelle conspiration; ils réitèrent le serment de vivre libres ou mourir, et de n'obéir qu'à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

[*Adresse à la Convention nationale, du Port-de-la-Montagne, le 30 thermidor an II*] (45)

Citoyens Législateurs,

Ce n'est pas sans indignation que les canonniers de Paris (des sections de Bonne-Nouvelle, de l'Unité, du Mont-Blanc et des Piques, envoyés par ordre du comité de Salut public, le 19 floréal à Commune-Affranchie et partis, par un nouvel ordre le 25 messidor au Port-de-la-Montagne) ont appris l'attentat commis envers la représentation nationale et la République française, ils ont frémi d'horreur à la nouvelle de leurs dangers, mais la sublime énergie que vous avez déployée, sages Législateurs, nous a préservés des maux affreux de la guerre civile et d'un envahissement du territoire de la République par nos ennemis. vous avez fait pâlir Pitt et Cobourg et tous les suppôts de la tyrannie, ils ont vu avec effroy leurs complots découverts et tous leurs criminels moyens sans effet, ces vils scélérats ne connoissent pas le Peuple françois! Il a juré de vivre libre ou mourir et ce serment pour lui est sacré et inviolable.

Frappez, législateurs, tous les coupables de cette conjuration infâme contre la Liberté, leur triomphe n'a été que d'un moment et ils ont trouvé dans le Peuple français autant de Scaevola. Nous partageons bien ces grands sentiments et nous nous répétons les uns les autres « s'il se trouvoit un traître parmi nous que sa dénonciation soit proclamée et qu'il soit frappé aussitôt du glaive de la Loi ».

Recevez notre félicitation, Législateurs, pour les grands services que vous avez rendus à la

Liberté, ils seront immortels comme elle, la Patrie et l'humanité applaudissent à vos travaux et la postérité, juge impartial, portera vos noms à l'immortalité.

Nous réitérons le serment que nous avons fait et mille fois répétés de vivre libre ou mourir et de ne reconnoître et obéir qu'à la représentation nationale du Peuple français.

Vive la République une, indivisible et impérisable.

LAVESSIERE, MOUTON, COURMACEUL (*capitaines*) et deux pages de signatures.

22

La municipalité et la société populaire de Surgères [département de la Charente-Inférieure], réunies, envoient l'état des dons que cette commune a faits à la République, et qui consistent en 16 paires de souliers, 15 habits, 15 vestes, 9 culottes, 8 paires de guêtres, 52 chemises neuves, 81 sacs à bled pour les besoins de la marine de Rochefort, 700 L de vieux linges, tant pour les hôpitaux que pour fabriquer des papiers, et 1 700 L en assignats, dont 700 L ont été réparties sur les veuves et enfants des citoyens pris dans la commune, pour faire le service d'infirmerie à l'hôpital établi dans ses murs; elles annoncent que les 1 000 L d'excédent ont été remis à Rochefort pour contribuer à la construction d'un vaisseau de guerre, au nom du département de la Charente-Inférieure; qu'elle a contribué aussi à la fabrication du salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (46).

[*La municipalité et la société populaire de Surgères à la Convention nationale, le [?] fructidor an II*] (47)

Citoyens Représentans,

La commune et société populaire de Surgères, chef lieu de canton, district de Rochefort, département de la Charente-Inférieure, jalouses de marcher sur les traces de plusieurs communes et sociétés populaires de notre puissante République, animées comme elles de l'amour sacré de la Patrie et de la Liberté, voulant aussi donner à la Convention nationale les preuves de leur attachement inviolable et de ces fiers sentimens qui caractérisent les vrais républicains, dont elles sont composées; désirent citoyens représentans de vous rendre agréables les dons qu'elles ont fait jusqu'à ce jour pour participer aux heureux succès de la chose publique, elles n'ont pu mieux faire; leurs ressources étant insuffisantes pour répondre à leur bonne volonté.

Leurs dons consistent en seize paires de souliers, 15 habits, 15 vestes, 9 culottes, 8 paires

(44) P.-V., XLV, 102.

(45) C 320, pl. 1 316, p. 13.

(46) P.-V., XLV, 102.

(47) C 318, pl. 1 294, p. 19. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).